

Récupérer l'eau de pluie :

Alternative économique et écologique, cette méthode est relativement simple à mettre en place et offre de nombreux avantages.

Pourquoi récupérer l'eau de pluie ?

L'eau est une ressource de plus en plus rare

La plupart de nos besoins quotidiens ne nécessitent pas une eau traitée

10 % de l'eau des ménages est destinée à l'arrosage des plantes, du jardin et au nettoyage des voitures

On constate une multiplication des périodes de sécheresse dans certaines régions

Quelques chiffres (données Agence de l'eau) :

Le potentiel de récupération des eaux de pluie sur un toit est important. Un m² de toiture récupère un litre par millimètre de précipitations. En considérant que les précipitations annuelles sont de 850 mm en Lorraine, une toiture de 100 m² peut récupérer jusqu'à 85 000 litres (soit 85 m³) par an.

En plaçant des récupérateurs d'eau de pluie près des descentes de gouttières, on récupère l'eau destinée à l'arrosage des plantations par exemple (placés préférentiellement à l'ombre et au nord de la maison pour limiter le phénomène d'évaporation).

La ville propose : un récupérateur d'eau de pluie à tarif compétitif :

Dans le cadre de sa politique de développement durable et dans l'objectif de promouvoir la récupération de l'eau de pluie destinée à l'activité de jardinage, la Ville de Saint-Avold vous propose d'acquérir un récupérateur d'eau de pluie individuel, à tarif réduit (participation de la ville à hauteur d'environ 50%) - dans la limite des stocks disponibles.

Aussi, la ville propose l'acquisition de 2 modèles :

310 L pour un tarif de : 23,00 € TTC

510 L pour un tarif de : 33,00 € TTC

Caractéristiques de ces récupérateurs d'eau de pluie

- cylindrique
- réalisé en plastique
- convient pour l'arrosage du jardin
- non enterré
- accessoires : robinet, couvercle, socle et collecteur
- 2 modèles au choix :

Contenance de 310 L (diamètre 816 mm et hauteur 800 mm sans socle)

510 L (diamètre 936 mm et hauteur 1025 mm sans socle)



Renseignements complémentaires : Mairie de Saint-Avold - Service Environnement 03 87 91 90 65 ou 66 ou <http://www.mairie-saint-avold.fr/>

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

R. STEINER